



Retenue sur pension de réversion

Par **Kartush**, le **28/02/2023** à **10:14**

Bonjour, la caisse de retraite de mon mari a continué les versements après décès pendant 2 mois (ils ont été avertis en temps et heure) n'ayant droit à une pension de réversion , quelle n' a pas été ma surprise de ne rien percevoir de ladite caisse pendant 4 mois et ce sans avertissement ! un contact téléphonique m' apprend que la procédure est légale étant donné qu' ils ne peuvent pas récupérer les sommes versées sur le compte du feu sauf que la succession étant ouverte et l' argent chez le notaire je ne peux pas non plus récupérer ces somme entrées dans le patrimoine cette procédure est-elle légale comme ils le soutiennent ? à partir

Par **nihilscio**, le **28/02/2023** à **11:51**

Bonjour, Avez-vous demandé au notaire de rembourser le trop-perçu ?